



Quels sont mes droits et leurs devoirs, et vice versa ...

Par **nelene**, le **27/10/2008** à **12:40**

Bonjour,

Ma situation est un peu compliquée, mais je vais essayer de résumer au mieux.

Je suis étudiante sur Poitiers, et originaire de la Rochelle.

L'année dernière, 1ère année universitaire, j'ai eu de gros problèmes avec mes parents, qui ont découvert mon homosexualité et ne l'ont pas du tout acceptés.

Ils ont acheté un appartement sur Poitiers, appartement que j'habite depuis l'année dernière. Je ne paye donc pas de loyer.

L'année dernière, il me donnait 500E pour vivre tous les mois, et cette année, alors que mes besoins sont identiques, et suite aux différents événements, ils ne me versent plus que 350.

Tous les contacts sont rompus depuis Juin/Juillet dernier à peu près. J'ai du faire un renseignement judiciaire contre ma mère pour violence et insulte homophobe. J'ai changé la serrure de l'appartement où j'habite afin qu'ils ne puissent plus y rentrer. Dernièrement, ils m'ont envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception, dans laquelle ils me font comprendre (implicitement bien sur..) que je leur coute cher, notamment par rapport à l'appartement " qu'ils me louent à titre gratuit".

L'année prochaine, mon amie et moi, si nous réussissons notre année universitaire, envisageons de louer un appartement ensemble.

Ma question était la suivante: auront-ils le droit de me donner moins que ce qu'ils me donnent actuellement pour vivre, prétextant que je peux très bien continuer à vivre dans l'appartement qu'ils ont acheté, ou bien puis-je leur "réclamer" plus pour pouvoir me loger ?

LA situation encore une fois est complexe et résumée, j'espère que vous aurez tout compris.

Merci beaucoup

Cordialement

Par **lawyer 57**, le **27/10/2008** à **17:28**

Bonjour nelene,

Votre question est complexe mais très intéressante.

Pour y répondre il faut faire un rappel :

D'abord il y a une obligation alimentaire en ligne directe entre ascendants et descendants (et réciproquement).

Donc, vos parents sont obligés de contribuer à vos frais (du moins tant que vous faites des études sérieusement).

Le plus pour vous c'est qu'ils exposent déjà des frais pour vous, frais qui sont quantifiables.

Ensuite, je dois modérer mon propos, car il est effectivement possible à vos parents de mettre en avant le fait qu'ils sont d'accord pour continuer à vous héberger l'année prochaine pour refuser de prendre en charge les frais d'une location avec votre amie.

Dans ce cas vous risquez de subir une baisse de vos ressources...

Dans votre situation, je pense qu'il pourrait être utile de tenter une médiation, car au fond il est évident que vos parents vous aiment et qu'ils veulent votre bonheur, le problème est qu'ils ont du mal à intégrer le fait que votre sexualité ne les concerne pas en ce sens qu'il s'agit de votre vie privée.

Peut-être que si un tiers intervient pour dire certaines vérités et attirer leur attention sur les risques d'une trop grande rupture d'avec vous, ils comprendront que ce combat est perdu d'avance pour eux, et reviendront à de meilleurs sentiments.